



Déposé en A V R I L 2 0 2 1



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT5
1. AIDE FINANCIÈRE 20206
2. PORTAIL FÉDÉCP, APPLICATION WEB D'AUTHENTIFICATION UNIQUE (SSO) ET PLATEFORME DE COURS EN LIGNE7
3. GESTION DES FORMATIONS
3.1 Renouvellement de l'entente tripartite et nouvelle entente7
Pandémie : Sécurité nature est (providentiellement) prête !8
Pandémie : on s'ajuste pour les cours en salle9
3.2 Ajustement des tarifs pour 202110
3.3 Formation initiale de 202111
3.4 Amélioration du module CCSMAF11
4. PARTICIPANTS AUX FORMATIONS
4.1 Cours « Initiation à la chasse avec armes à feu » (ICAF)13
4.2 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète » (ICAA)13
4.3 Test pratique à l'arc (ARCP)13
4.4 Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)13
4.5 Séminaire Chasse au dindon sauvage13
5. RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES
5.1 Moniteur national 202014
5.2 Moniteurs régionaux 14



6.	RESSOURCES HUMAINES	15
ANN	IEXE 1 - INSTRUCTEURS PESCOF	17
ANN	IEXE 2 – RESPONSABLES PESCOF	18



MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter les membres actuels qui composent le conseil d'administration :

- Jacques Parent (président)
- Yoan St-Louis (trésorier)
- Bruno Savard (secrétaire)
- Yvan Rouleau (membre coopté)
- Pierre Roy (membre élu)

- Marc Renaud (membre désigné)
- Pierre Caron (membre coopté)
- Alain Cossette (président-directeur général)
- Éric Vallières (Directeur général adjoint)

Sécurité nature, fidèle à sa mission, continue de contribuer au développement d'un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Sécurité nature, c'est une dizaine d'employés et quelque 450 moniteurs bénévoles répartis dans toutes les régions du Québec. L'organisme offre quatre cours de formation obligatoire pour l'obtention des certifications officielles émises par les gouvernements du Québec et du Canada.

Sécurité nature, c'est aussi le maintien et le renouvellement du réseau de moniteurs au sein des associations qui offrent le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), ce qui sera probablement l'un des grands défis pour les années à venir.

L'année 2020, comme partout dans le monde se sera caractérisée par la pandémie du Coronavirus COVID-19. Le 13 mars, l'urgence sanitaire est déclarée au Québec. Par la suite, les bureaux de Sécurité nature ont été fermés pendant plusieurs semaines et la reprise des activités s'est faite de façon très graduelle.

Il a donc fallu s'ajuster pendant toute l'année aux mesures recommandées pour combattre la propagation du Covid-19.

Avec la mise en ligne des cours ICAF et ICAA à l'été 2020 cela a représenté un grand changement structurel pour l'organisation. Le ministère a privilégié un virage technologique il y a quelques années et on observe le même virage chez nos clientèles.

Jacques Parent

Président



1. AIDE FINANCIÈRE 2020

Sécurité nature a distribué un montant total de 771 580 \$ à la FédéCP et à Héritage faune, en plus de fournir les équipements informatiques et bureautiques ainsi que de nombreux outils web. Il faut aussi mentionner l'apport non monétaire en personnel de soutien que Sécurité nature met à la disposition de la FédéCP et d'Héritage faune pour des activités comme le congrès virtuel et l'encan virtuel.

Sécurité nature a versé à la FédéCP la totalité des sommes prévues initialement à son budget amendé soit 250 000 \$, en plus d'une aide additionnelle ponctuelle de 50 000 \$ pour la création du fonds d'aide aux associations et de 150 000 \$ pour le fonds visibilité. Héritage faune a également reçu la totalité des sommes prévues au budget amendé soit 125 000 \$, en plus d'une aide additionnelle ponctuelle de 50 000 \$. Sécurité nature a aussi versé un montant de 136 095 \$ qui a été déposé dans le *Fonds dindon sauvage*. Ce montant constitue une contribution directe des chasseurs de dindon, puisqu'il provient d'une charge spéciale de 15 \$ que les participants paient lors du séminaire sur la chasse au dindon sauvage, à même le montant de 75 \$ que coûtait cette formation en 2020.

Sécurité nature a également versé une contribution de 10 485 \$ pour le *Fonds Fête de la chasse*. Ce montant constitue également une contribution directe des chasseurs, puisqu'il provient d'une charge spéciale d'un dollar que les participants paient lors du séminaire sur la chasse au dindon sauvage, du cours d'initiation à la chasse avec armes à feu ainsi que du cours d'initiation à la chasse avec arc et arbalète. Ce fonds a été aboli en date du 6 juillet 2020 avec la signature de la nouvelle entente Pescof avec le MFFP. Les sommes accumulées dans ce fonds étaient gérées par Héritage faune et seront transférées à Sécurité nature en 2021.

Sécurité nature a obtenu un surplus d'exploitation du fonds d'administration générale de 567 797 \$. De ce montant, 445 693 \$ a été versé au fonds de réserve du Pescof (ICAF et ICAA) en vertu des termes de la nouvelle entente signée avec le MFFP qui stipule que tout montant qui dépasse 12 % de profit en lien avec les formations ICAF et ICAA doit être versé dans ce fonds. L'utilisation des sommes cumulées dans ce fonds doivent servir à combler une année déficitaire ou de moins de 12 % de profit en plus des dépenses en lien avec les formations. Le surplus restant est de 122 104 \$ qui a été versé au fonds d'entretien du terrain, de la bâtisse et des projets informatiques.

Le nombre de participants prévus pour 2020, selon le budget amendé, était de 35 525. En réalité, Sécurité nature a formé un peu plus de 56 000 participants. La folie pour les formations en ligne ICAF, dindon sauvage et surtout ICAA a fait exploser les résultats de Sécurité nature en 2020.



2. PORTAIL FÉDÉCP, APPLICATION WEB D'AUTHENTIFICATION UNIQUE (SSO) ET PLATEFORME DE COURS EN LIGNE

L'évolution du Portail FédéCP s'est poursuivie. La section sécurité du Portail (environnement externe) a été au cœur du développement ainsi que la section des cours, afin d'intégrer les cours en ligne et toute la gestion informatique qui y affère, en lien avec la mise en ligne des cours ICAF et ICAA.

3. GESTION DES FORMATIONS

L'année 2020 est caractérisée par la pandémie du Coronavirus COVID-19. Le 16 mars, nous recevions ce message du MFFP :

« Étant donné l'état d'urgence sanitaire déclarée par le gouvernement du Québec (13 mars 2020), je profite de cette occasion pour vous aviser que le sous-ministre associé à la Faune et aux Parcs, du MFFP, s'apprête incessamment à envoyer une directive de suspension qui concerne aussi bien les cours à l'intention des aspirants chasseurs (à réviser régulièrement) que les deux prochaines sessions de formation initiale à l'intention des candidats moniteurs (27-29 mars / ICAF & 3-5 avril / ICAA). »

Il a donc fallu s'ajuster pendant toute l'année aux mesures recommandées pour combattre la propagation du Covid-19.

Cette section aborde le développement du PESCOF (programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune) et des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu.

3.1 Renouvellement de l'entente tripartite et nouvelle entente

Au Québec, les cours de sécurité obligatoires pour la certification provinciale des chasseurs et l'accession au permis de possession et d'acquisition d'arme à feu (PPA) étaient donnés par Sécurité nature dans le cadre d'une entente tripartite entre le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). En effet, les modules-cours du PESCOF (Programme d'Éducation en Sécurité et en Conservation - section chasse) concernent des responsabilités tant du MFFP que du MSP.

En 2020, le MFFP s'est retiré et n'a pas reconduit cette entente. Une nouvelle entente uniquement avec le MFFP a été signée en juillet 2020. Cette nouvelle entente, qui comporte de nombreux changements pour notre organisation, est d'une durée de 5 ans et pourra se renouveler automatiquement chaque année par la suite. Le test pratique à l'arc (ARCP) a été aboli. Les cours ICAF et ICAA se font désormais uniquement en ligne avec examen en ligne, sauf pour quelques cours en salle au besoin. Ces deux décisions ont été imposées par le MFFP. Sur le plan financier, Sécurité nature est autorisé à ne conserver qu'un maximum de 12 % de surplus pour les formations ICAF et ICAA et la différence doit être placée dans le



fonds de réserve du Pescof. Si Sécurité nature obtient moins de 12 % dans une année ultérieure, il pourra combler ce 12 % à même ce fonds. Ce fonds peut être utilisé pour le développement de projets de formation.

Le retrait du MFFP de l'entente tripartite a pour conséquence, entre autres, la dissolution du Comité conjoint du PESCOF-chasse, formé de trois représentants du MFFP et de trois représentants de Sécurité nature pour statuer sur les enjeux des opérations du programme (formation de nouveaux moniteurs, mesures disciplinaires, traitement des plaintes, sélection du moniteur de l'année).

Le ministère de la Sécurité publique, quant à lui, souhaite qu'une entente soit élaborée pour encadrer les conditions de diffusion du Cours canadien dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) au Québec. En raison de la pandémie, les négociations sont retardées.

En lieu et place du comité conjoint, la FédéCP a créé, à l'interne, un « Comité de formation de Sécurité nature ». Il est formé de M. Pierre Caron représentant de Sécurité nature, de M. Claude Lapointe et de M. Michel Fortin, représentants de la FédéCP, et est présidé par M. Éric Vallières avec M. Martin Savard en appui.

Le mandat du comité sera d'aider à la gestion de l'administration du CCSMAF au sein du réseau de moniteurs et d'associations de Sécurité nature.

De par son mandat:

- c'est un comité consultatif n'ayant aucun pouvoir décisionnel;
- il conseille par rapport à la coordination et le bon fonctionnement du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF);
- il encadre les procédures de recrutement de nouveaux moniteurs, les sessions annuelles de formation/évaluation initiale et les sessions de formation continue ;
- il recommande l'acceptation de nouveaux moniteurs, ainsi que les qualifications, sanctions et révocations des moniteurs par le BCAFE (Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs);
- il propose les ajouts et modifications du contenu des cours et choisit le moniteur national de l'année.

Pandémie : Sécurité nature est (providentiellement) prête !

Personne ne se serait douté à l'automne 2017 que trois ans plus tard, la planète ferait face à une pandémie qui fermerait les frontières, les écoles et les commerces. Sécurité nature avait cependant initié, à la demande du MFFP, un projet de mise en ligne des cours de chasse du PESCOF. Une équipe composée d'Alain Cossette, Président directeur général de Sécurité nature, de Michel Brault, responsable gouvernemental de la formation des chasseurs et piégeurs, de Gianfranco Cavallo et de Pierre Caron, instructeurs, de Martin



Savard, coordonnateur, et du cinéaste Jean Boutin a donc travaillé à l'adaptation des contenus de ces deux modules de cours pour leur mise en ligne.

Sécurité nature et tout le réseau de la FédéCP peuvent être fiers de la qualité de cette formation en ligne. Dès que cela était possible et que cela servait le propos, les scènes ont été filmées en plein air, ou dans un champ de tir. En outre, on y a combiné à la fois l'expertise d'instructeurs et de gestionnaires du domaine, les connaissances de chasseurs expérimentés, le talent d'artistes de la communication, derrière et devant la caméra, ainsi que des ressources graphiques modernes au service du message. La réponse du public est unanimement positive : l'information est présentée de façon claire, intéressante et va droit au but, dans un emballage (images et sons) agréable et stimulant. De nouveaux manuels, disponibles seulement en version électronique, accompagnent les cours ICAF et ICAA et bénéficient de l'immense travail de design, de recherche et de rédaction qui avait été effectué pour les cours en ligne.

Le 6 juillet 2020, le cours ICAF, versions française et anglaise, était mis en ligne, suivi de près par le cours ICAA, le 20 août.

Le 28 août, un accès au cours en ligne était offert à tous les moniteurs de Sécurité nature par le même procédé que lors de leur utilisation du Portail FédéCP. Les moniteurs sont ainsi au fait des contenus et de la démarche pédagogique des cours en ligne.

Au 31 décembre 2020, les cours en ligne, de grande qualité, ont fait le bonheur de plus de 10 000 personnes pour le cours ICAF et près de 20 000 personnes pour le cours ICAA.

Pandémie : on s'ajuste pour les cours en salle

Le 16 mars, le Gouvernement du Québec annonçait officiellement la fermeture de nombreux commerces et services à la grandeur de la province. Les cours en salle de Sécurité nature furent donc annulés entre le 16 mars, et, après quelques prolongations des mesures extrêmes de confinement, le 30 juin 2020.

Suite à la signature de la nouvelle entente avec le MFFP, les cours ICAF et les tests pratiques à l'arc ont tous été annulés ; des cours ICAA ont pu être donnés jusqu'à la mise en ligne du cours correspondant à la mi-août.

En pratique, seul le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) continue de se donner en salle.

Un plan sanitaire détaillé a également été envoyé aux associations et aux moniteurs pour le maintien du CCSMAF :

- réduction du nombre de participants en fonction de la salle de façon à respecter la distanciation;
- désinfection du matériel de cours, comprenant tables et chaises, avant et après chaque cours;
- distanciation des participants et des moniteurs;



- port obligatoire du couvre-visage pour les participants
- usage obligatoire pour les moniteurs et les participants de nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique à 60 %) ou lavage des mains aussi souvent que nécessaire;
- protocole pour distribuer et recueillir les documents (fiche d'inscription, examens) en minimisant les contacts et guarantaine de 24 heures ;
- interdiction de se présenter à une formation si l'on manifeste des symptômes compatibles avec la COVID-19.

Le 13 juillet 2020, après une pause forcée de plus de 3 mois en raison de la pandémie de Covid-19, Sécurité nature annonçait la reprise graduelle des cours.

De leur côté, les associations faisaient face à de nouvelles contraintes : diminution du nombre de participants par salle (même si les coûts de location, eux, ne diminuaient pas !), coût des désinfectants, réaffectation des moniteurs dont plusieurs font partie de la population à risque de subir les pires effets de l'infection à la COVID-19.

Le 5 août, Sécurité nature a annoncé aux associations une aide financière pour l'année 2020 pour la diffusion du CCSMAF entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020.

Le versement a été effectué selon les critères suivants, basés sur le nombre de cours CCSMAF donnés par une association à compter du 1^{er} juillet 2020 :

De 1 à 5 cours CCSMAF donnés : 200 \$
De 6 à 10 cours CCSMAF donnés : 300 \$
11 cours CCSMAF et plus donnés : 500 \$

Le versement est effectué directement par Sécurité nature. Au total, cette aide s'élève à 12 700 \$.

Malgré les efforts des associations et de leurs moniteurs qui ne se consacrent plus qu'au CCSMAF, l'offre de cours est en deçà des années précédentes : nombreuses sont les associations qui dépendent de centres communautaires ou de locaux offerts par les municipalités ; or ces derniers sont fermés depuis mars 2020.

Le 15 décembre, la province est entrée en confinement de nouveau (état d'alerte maximale) pour le temps des fêtes. Ce confinement sera prolongé jusqu'au 8 février, après quoi la diffusion du CCSMAF a repris.

3.2 Ajustement des tarifs pour 2021

Tenant compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et des mécanismes prévus à cette fin, il y a eu une augmentation équivalente à 0,7 % du prix du cours pour l'ICAF, l'ICAA et la chasse au dindon sauvage. Pour le CCSMAF le prix est passé de 83 \$ à



94,50 \$ et sa reprise de 48 \$ à 57,50 \$. Sécurité nature demandait depuis quelques années une aide supplémentaire pour les associations et les moniteurs. Après d'intenses négociations qui se sont terminées le 30 décembre 2020, nous avons eu l'approbation pour augmenter les prix incluant la redevance aux associations de 11,07 \$ à 16,07 \$ (en 2016 la redevance était de 7.97 \$) et la compensation aux moniteurs de 3,50 \$ à 4,00 \$.

3.3 Formation initiale de 2021

On se rappellera que la session de Formation/Évaluation initiale de 2020 avait été annulée, dans les semaines qui ont suivi le premier confinement au Québec. Après une tentative (reportée elle aussi) de procéder à cette session en janvier 2021, c'est finalement les 27 et 28 mars qu'elle a été déplacée. 14 candidats moniteurs, 4 femmes et 10 hommes se sont donc présentés au bâtiment de la FédéCP à Saint-Augustin, encadrés par une équipe de quatre instructeurs. Cette année, les candidats provenaient des régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Québec (6 candidats), de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches (5 candidats).

En raison des nouvelles réalités opérationnelles, la session de Formation/Évaluation initiale cette année ne concernait que le CCSMAF. Elle s'est également trouvée raccourcie de quelques heures, commençant le samedi matin au lieu du vendredi soir, comme cela fut proposé plusieurs mois avant la pandémie, afin de permettre aux candidats-moniteurs de commencer la session dans des conditions idéales. Cela ajoute un peu de souplesse dans la logistique de cet événement, puisque les participants peuvent voyager le vendredi et se reposer à Québec la nuit précédant la session.

Bien que plusieurs associations aient suspendu leurs activités pendant la pandémie, les responsables PESCOF ont malgré tout recruté de nouveaux moniteurs cette année en respectant toutes les règles de distanciation et en utilisant principalement le téléphone.

En 2021, les instructeurs qui ont accepté de partager leur temps, leur expertise et leur expérience avec les aspirants-moniteurs sont MM. Pierre Caron, Gianfranco Cavallo, Jean Valiquette et Martin Savard. Mais nous n'aurions pas d'aspirants-moniteurs pour assurer une relève sans le travail et les talents des responsables PESCOF qui dynamisent et gardent vivant le réseau des associations et des moniteurs. Nous saluons et remercions au passage tous ces bénévoles des associations qui permettent que perdure, depuis les débuts dans les années '70, cette tradition où, au Québec, la sécurité à la chasse et dans le maniement des armes à feu est enseignée par des chasseurs et tireurs à d'autres chasseurs et tireurs, le plus souvent de leur propre communauté. Bravo.

3.4 Amélioration du module CCSMAF

Le CCSMAF, depuis 2016, se présente sous forme de « modules » qui sont assimilables aux chapitres du manuel de l'étudiant, ou à des leçons données à l'aide d'un diaporama (PowerPoint). Le concept de « modules » se comprend dans le sens où les deux formations, CCSMAF et CCSMAFAR (pour les armes à autorisation restreinte) se complètent et évitent



ainsi de reproduire les mêmes « modules ». Au moniteur d'ajouter la pédagogie et de rendre cette matière vivante à l'aide d'armes et de munitions de démonstration et de toutes les ressources apportées par ses expériences personnelles avec les armes à feu.

La GRC avait fourni les bases d'un « Guide du moniteur » que nous avions en 2016 intégré au matériel électronique, afin de profiter au maximum des fonctions du logiciel PowerPoint.

Alors pourquoi une nouvelle version? Parce que depuis longtemps, nous souhaitions y intégrer des notes sur les contenus essentiels, ceux qui permettent notamment de répondre aux questions d'examen, comme cela avait été fait pour les diaporamas des cours de chasse. Ces notes sont surtout utiles aux moniteurs et monitrices qui donnent peu de cours et qui n'ont pas pu, à la différence des moniteurs plus expérimentés, développer une routine en s'assurant que tout le contenu permettant aux participants de répondre aux questions d'examen a bel et bien été donné pendant le cours.

Nous remercions M. André Labrie, à l'époque responsable PESCOF, qui nous a fourni un comparatif des questions d'examens, très utile pour ce travail. Soulignons la participation des instructeurs Gianfranco Cavallo, Jules Lambert, Jean Valiquette et Pierre Caron, notamment sur la réflexion au sujet de l'administration des tests pratiques.

Il nous a aussi paru que de nombreux participants étaient mal préparés par le diaporama à certaines questions du test pratique : par exemple, les recommandations sur l'entreposage des munitions sont dispersées, parfois dans des modules différents, de même que les recommandations sur les mécanismes de sûreté. Au total, un cours complet comprend :

- 141 messages obligatoires qui correspondent à des notions majeures pour la sécurité dans le maniement des armes à feu, notamment soulignées dans le manuel par un symbole d'alerte;
- 36 habiletés correspondant aux tâches évaluées au cours du test pratique et
- 64 questions de révision jugées pertinentes par la GRC.

Nous avons donc mis en relief ces contenus et ces habiletés dans le Guide du moniteur intégré à la présentation PowerPoint. Aucune modification n'a été apportée aux diapositives originales de la GRC, si ce n'est pour en améliorer la lecture et l'interactivité. Nous avons également veillé à ce que le nombre de diapositives et la quantité de matière à enseigner restent à peu de choses près la même, afin de ne pas rallonger un cours déjà pesant en contenu. Essentiellement, les ajouts que nous proposons au Guide du moniteur sont de nature pédagogique.



4. PARTICIPANTS AUX FORMATIONS

4.1 Cours « Initiation à la chasse avec armes à feu » (ICAF)

Ce cours a été suivi par 13 500 nouveaux candidats, dont 10 180 en ligne. Parmi les participants, on compte 3 953 femmes (29,2 %) et 2 378 mineurs (17,8 %). En 2019, 17 375 avaient été formés.

4.2 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète » (ICAA)

Le cours *Initiation à la chasse avec arc et arbalète* a formé près de 21 800 participants, dont 19 920 en ligne, comparativement à 8 500 en 2019. De ce nombre en 2020, il y a eu 5 160 femmes (23,7 %) et 1 960 mineurs (9 %).

4.3 Test pratique à l'arc (ARCP)

Avec l'abolition du test pratique à l'arc (ARCP), seulement 76 participants ont effectué le test.

4.4 Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu est le compagnon du module ICAF pour l'obtention du certificat du chasseur. L'année 2020, frappée par la COVID 19, a permis de former seulement 11 350 personnes, dont 3 178 femmes (28 %) et 1 793 mineurs (15,8 %). En 2019, 21 863 participants avaient été formés.

4.5 Séminaire Chasse au dindon sauvage

En 2020, 9070 participants ont suivi la formation, dont 8 860 en ligne. De ce nombre, il y a eu 1 061 femmes (11,7 %) et 463 mineurs (5,1 %). En 2019, près de 5 150 participants s'étaient prévalus de cette formation.



5. RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES

5.1 Moniteur national 2020

La reconnaissance de Moniteur national a pour but de souligner l'engagement exceptionnel et le dévouement d'un moniteur à l'échelle provinciale. Le prix a été remis à Pierre Caron de la région de la Mauricie.

C'est une carrière de plus de 20 ans qui a été soulignée par la remise de ce prix. En effet, Monsieur Caron est moniteur pour le cours d'initiation à la chasse depuis 1999. Il a commencé avec le cours dédié à l'arc et à l'arbalète, puis a vite ajouté les deux cours liés aux armes à feu. Lorsque le nouveau cours sur la chasse au dindon sauvage a fait son apparition, Monsieur Caron a bien sûr sauté sur l'occasion de donner un nouveau cours. Son travail exceptionnel a déjà été souligné en 2007 alors qu'il a reçu la distinction de moniteur régional.

Son apport à l'éducation des chasseurs ne s'arrête pas aux formations qu'il donne ; il a aussi contribué au contenu des cours en aidant à améliorer les documents de formation comme les livres et les présentations power point, et en participant aux vidéos éducatives sur l'éviscération des cervidés, et plus récemment sur la sécurité dans les miradors. Il a même fait profiter les chasseurs de ses connaissances liées à son travail comme enseignant en boucherie en réalisant un cours en ligne sur la venaison.

Sécurité nature et la FédéCP remercient Pierre Caron pour ses accomplissements en éducation, mais profitent aussi de cette occasion pour souligner son implication bénévole qui va bien au-delà de son rôle de moniteur.

5.2 Moniteurs régionaux

Côte Nord: M. Adrien Bouchard

Gaspésie-Iles de la Madeleine : M. Yves Moussette



6. RESSOURCES HUMAINES

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner l'excellent travail de tous les employés de Sécurité nature. La stabilité, la performance et l'excellence de l'entreprise sont assurées grâce à leur étroite collaboration et leur coopération de tous les instants. Il s'agit de :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Jessika Guay Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau à la formation et réceptionniste
- Édith Rosa, agente de bureau à la formation
- Martin Savard, coordonnateur à la formation
- Michel Baril, biologiste FédéCP
- Hélèna Baron, coordonnatrice Héritage faune
- Stéphanie Vadnais, Directrice générale adjointe FédéCP et Héritage faune
- Emily Vallée, coordonnatrice aux communications
- Éric Vallières, directeur général adjoint Sécurité nature et Responsable provincial du Pescof
- Alain Cossette, président-directeur général

Mentionnons le départ précipité par la pandémie de M. Gilles Martin, bénévole dévoué à la gestion et à la réparation des armes à feu servant aux formations.



CONCLUSION

Sécurité nature, ainsi que tout son réseau d'associations, de moniteurs et de bénévoles a su traverser ces temps difficiles avec succès, remplissant sa mission malgré les obstacles. C'est par le travail, les idées et les initiatives de chacun que nous avons trouvé des solutions là où beaucoup n'auraient vu que des impasses.

Dans son domaine particulier, le réseau de bénévoles et de professionnels de Sécurité nature contribue à la mission générale de perpétuer cet héritage que constitue la pratique de la chasse au Québec.

En grande partie, nous avons trouvé des solutions pour nous adapter aux contraintes, mais aussi à l'évolution d'une époque qui change plus vite que jamais. Cette tâche est cependant loin d'être complétée: il nous reste encore bien des défis auxquels nous n'avons pas totalement répondu. Il nous faudra continuer à soutenir notre réseau et à l'enrichir (et pas qu'en termes financiers), soutenir les associations, soutenir et rassembler les bénévoles, et ultimement appuyer toutes nos communautés de chasseurs et de pêcheurs à la grandeur du Québec.

J'espère que cette brève revue des principales réalisations vous aura permis de mieux comprendre l'objectif principal de Sécurité nature qui est de soutenir la FédéCP et Héritage faune dans leur mission respective. Je profite aussi de l'occasion pour remercier les organismes qui nous ont fourni un soutien financier.

Sécurité nature tient également à remercier et à féliciter les quelque 450 moniteurs et monitrices bénévoles pour leur implication et leur travail remarquable tant pour notre organisation que pour leurs communautés respectives. Grâce à leur passion, ils savent inculquer à la relève le goût de la chasse. En 2020, plus de 56 000 participants avaient suivi les formations de Sécurité nature, tous cours confondus.

Il m'apparaît important de souligner le travail essentiel des responsables PESCOF et des instructeurs. Les responsables PESCOF planifient, organisent et coordonnent bénévolement les activités des associations qui offrent les cours de Sécurité nature ainsi que le travail de leurs moniteurs. Les instructeurs PESCOF sont des moniteurs d'expérience qui donnent la formation aux nouveaux moniteurs, les supervisent et les conseillent sur la façon de maintenir la qualité professionnelle des cours. Responsables et instructeurs sont toujours présents pour régler les problèmes qui peuvent se présenter. Ainsi, ils veillent au grain. Je profite de cette occasion pour leur signifier notre reconnaissance et leur adresser nos félicitations.

Je remercie les membres du conseil d'administration de Sécurité nature pour leur collaboration, leur soutien et leur disponibilité. Merci aussi à tout le personnel de la FédéCP, d'Héritage faune et de Sécurité nature, qui ont à cœur la réussite de cette grande entreprise au service de la conservation de la faune et de ses habitats.

Jacques Parent
Président



ANNEXE 1 - INSTRUCTEURS PESCOF

Nous tenons à remercier tous les instructeurs PESCOF :

- M. Alain Bisson
- M. Pierre Caron
- M. GianFranco Cavallo
- M. Jules Lambert
- Mme Hélène Larente
- Mme Édith Rosa
- M. Martin Savard
- M. Jean Valiquette
- M. Serge Larivière



ANNEXE 2 – RESPONSABLES PESCOF

Nous tenons à remercier tous les responsables PESCOF :

- M. Paul-Aimé Bélanger (01 FédéCP Bas-Saint-Laurent)
- M. Rémi Girard (02 FédéCP Saguenay–Lac-Saint-Jean)
- M. Joseph Garneau (03 FédéCP Capitale nationale)
- M. Richard Blais (04 Mauricie)
- M. Réal Crête (05 FédéCP Estrie)
- M. Aurel Dubé (07 FédéCP Outaouais)
- M. Alain Champagne (08 FédéCP Abitibi-Témiscamingue)
- M. André Boulianne (09 FédéCP Côte-Nord)
- M. Jules Lambert (11 FédéCP Gaspésie Îles-de-la-Madeleine)
- M. Pierre Couture (12 FédéCP Chaudière-Appalaches)
- M. René Charpentier (14 FédéCP Lanaudière)
- M. Marc Tremblay (15 FédéCP Laurentides)
- M. Pierre Roy (16 FédéCP Montréal, Laval, Montérégie)
- M. Eric Bahl (17 FédéCP Centre-du-Québec)

Nous tenons à mentionner que dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.